



MAIRIE DE
LA SAUVETAT

**Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal**

du 12 mai 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six et le douze mai à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué le cinq mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

Présents : Bernard LACOSTE, Benjamin CONSTANT, Alain GUILLAMOT, Patricia SARTHE, Gilles ARATA, Frédéric POLES, Pauline ESCOLL, Jérôme LARTIGUE

Procurations : Marie-Andrée SEUBE donne pouvoir à Bernard LACOSTE, Anaïs ARMENGOL donne pouvoir à Alain GUILLAMOT, Carole FRANZAK donne pouvoir à Benjamin CONSTANT

A été nommée **secrétaire de séance** : Alain GUILLAMOT

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Huit conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 35. Mr le Maire remercie Benjamin CONSTANT qui a assuré la gestion de la cérémonie du 8 mai et l'intendance pendant son absence.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du 2 avril 2026
2. Demande du Fonds Vert pour la climatisation de la salle des fêtes
3. Demande du Fonds de Concours et aide de la Région pour l'éclairage du stade
4. Mise en place du RIFSEEP
5. Convention de partenariat avec la mutuelle MUTAMI
6. Devis Territoire d'Energie
7. Reprise du jardin communal
8. Interdiction de stationnement
9. Attribution des subventions aux associations
10. Recensement des chemins ruraux
11. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Questions diverses



1. Approbation du PV de séance du 2 avril 2026

Le PV de séance du 2 avril 2026 est soumis au vote pour approbation.

Le PV de séance du 2 avril 2026 est approuvé par 11 voix pour.

2. Demande du Fonds Vert pour la climatisation de la salle des fêtes

Mr le Maire propose de demander le Fond Vert pour la salle des fêtes et propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Isolation en toiture	16 080,00 €	DETR 30 % (acquis)	11 556,42 €
Installation clim	22 441,41 €	Fond de concours 20 % (sollicité)	7 704,20 €
		Fond Vert 30 % (sollicité)	11 556,40 €
		Fonds propres 20 %	7 704,39 €
Total dépenses	38 521,41 €	Total recettes	38 521,41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer le dossier de demande de Fonds Vert

3. Demandes du Fonds de Concours et aide de la région pour le remplacement de l'éclairage du stade

Mr le Maire propose de déposer une demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Commune et une demande de subvention auprès de la région pour le remplacement de l'éclairage du stade de football.

Il rappelle que la mairie porte les finances sans forcément en tirer un bénéfice puisque l'utilisation du stade est pour le club de foot de Fleurance. Le passage en LED permettrait des économies d'énergie, mais également de passer le terrain de football d'entraînement à terrain officiel pour compétition.

Il présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement éclairage	33 600,00 €	DETR 30 % (acquis)	10 080,00 €
		Fond de concours 20 % (sollicité)	6 720,00 €
		Région 30 % (sollicité)	10 080,00 €
		Fonds propres 20 %	6 720,00 €
Total dépenses	33 600,00 €	Total recettes	33 600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de demandes de Fonds de Concours et subvention à la Région

4. Mise en place du RIFSEEP

Les bénéficiaires du RIFSEEP :

- X Fonctionnaires titulaires
- X Fonctionnaires stagiaires
- X Contractuels occupant un emploi permanent
- X Contractuels occupant un emploi en remplacement ou renfort

Cadres d'emplois concernés par l'IFSE

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Emploi avec Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montant annuel IFSE	
			IFSE maximum dans la collectivité (agents non logés) et occupant un emploi à temps complet exprimée en euros ou en pourcentage du plafond Etat	Pour rappel : Plafonds de l'Etat (agents non logés)
<i>Adjoint administratifs</i>	1	<i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des</i>	1 000	11 340

Adjoints d'animation Agents sociaux Opérateurs des APS ATSEM		fonctions, sujétions particulières		
Adjoints du patrimoine Agents de maîtrise Adjoints techniques Auxiliaires de soins	2	Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés	800	10 800

L'IFSE est versé mensuellement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale, au vu des dispositions ci-dessus et fera l'objet d'un arrêté.

Cadres d'emplois concernés par le CIA

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Emploi avec Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montant annuel CIA	
			CIA Maximum dans la collectivité (agents non logés) et occupant un emploi à temps complet exprimée en euros ou en pourcentage du plafond Etat	Pour rappel : Plafonds de l'Etat (agents non logés)
Adjoints administratifs Adjoints d'animation Agents sociaux Opérateurs des APS ATSEM	1	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières	650	1260
Adjoints du patrimoine Agents de maîtrise Adjoints techniques Auxiliaires de soins	2	Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés	450	1200

Le CIA sera versé en deux fois : 50 % au 1^{er} juillet et 50 % au 1^{er} décembre

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération

L'attribution individuelle est décidée, au vu des dispositions ci-dessus, par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2026

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

IFSE à 600€ pour les deux groupes de fonctions

CIA

- Groupe 1 : 500€
- Groupe 2 : 300€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve la mise en place du RIFSEEP

5. Convention de partenariat avec la mutuelle MUTAMI

Suite à la demande d'une administrée, Mr le Maire présente une convention de partenariat avec la mutuelle MUTAMI. Totalement gratuit pour la commune, MUTAMI propose des tarifs préférentiels pour les administrés. C'est la seule mutuelle qui ne modifie plus ses prix à partir de 70 ans, motivant le choix de ce prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour autorise Mr le Maire à signer la convention.

6. Devis Territoire d'Energie

6.1 Mise en place de 4 prises guirlandes :

Une en façade de la salle des fêtes (utilisation guirlandes de Noël et potentiellement évènements et animations), une au coin du préau à gauche de la Mairie et deux en façade de mairie.

Rappel : les éclairages publics ne peuvent pas être enterrés donc les passages de câbles seront visibles.

Montant HT du devis :	3 554,02 €
Subvention du STEG :	- 1 066,21 €
Reste à charge :	2 487,81 €

6.2 Eclairage derrière le restaurant :

Dans la continuité de l'éclairage de la zone sud, vu avec les propriétaires concernés, pour installer câble et luminaire afin d'éclairer le Carrelot de l'Esplanade du Serment (sous le restaurant)

Territoire d'Energie propose deux solutions :

3 lanternes 4 faces :

Montant HT du devis : 7 606,99 €

Subvention du STEG : - 2 281,50 €

Reste à charge : 5 325,49 €

3 luminaires routiers :

Montant HT du devis : 6 960,72 €

Subvention du STEG : - 2 088,22 €

Reste à charge : 4 872,50 €

Le Conseil rappelle que les luminaires dans l'escalier en dessous du Carrelot n'ont pas été passés en LED, le sujet sera discuté en commission Voirie.

Le Conseil est favorable à la solution Lanternes 4 faces dans le Carrelot.

6.3 Dépose du mât Carrelot de l'Espitau / Rue des Remparts

Suite à la plainte de plusieurs administrés depuis la pose de l'éclairage en face du Carrelot de l'Espitau, la Mairie souhaite déposer le mât de 6m en place afin de l'installer Chemin de la Pelogne.

Pour remplacer cet éclairage, la Mairie souhaite installer un mât de 4m en lieu et place pour limiter l'impact sur la vue.

Montant HT du devis : 6 679,50 €

Subvention du STEG : - 2 003,85 €

Reste à charge : 4 675,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve les devis de Territoire d'Energie.

7. Reprise du jardin communal

Par délibération du 7 mai 2015 un jardin communal, en face de l'atelier communal, avait été prêté gracieusement à un administré. La commune souhaiterait récupérer ce jardin pour le remettre en état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, est favorable pour la reprise du jardin et le remettre en état.

8. Interdiction de stationnement

Mr le Maire rappelle que certains administrés stationnement (notamment Carrelot de l'Espitau) et bloquent la voie de circulation.

Mr GILLAMOT rappelle que lors d'événements privés à la salle des fêtes, les véhicules stationnés bouchent la rue Saint-Jean de Gimbelle.

Me ESCOLL rappelle qu'il y a deux véhicules et un tas de bois qui gêne déjà cette rue.

Une réflexion sera menée sur la convention de prêt de la Salle des fêtes afin de préciser que le stationnement doit être fait en respect des voies de circulation.

Le cas de l'école et du stationnement lors des entrée et sortie d'école a été discuté dans le Conseil d'Ecole.

Me ESCOLL rappelle également que le stationnement est difficile, dans tout le village, notamment autour du restaurant.

Mr. Le Maire souhaite envoyer un courrier aux personnes particulièrement concernées par leurs habitudes de stationnement et souhaite communiquer plus largement (info Mairie, Intramuros, journal du village) à tous les habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve l'envoi du courrier aux administrés et s'accorde sur une communication à un appel au civisme avant de lancer une réflexion sur des aménagements possibles dans la commission concernée.

9. Attribution des subventions aux associations

Mr Le Maire souhaite reconduire les montants des subventions sauf à la Chasse des 3 Vallées qui n'aide pas la commune. La municipalité ne peut donner de subvention à une association qui refuse les sauvetois.

Me Escoll précise qu'il faut établir sous quel critère l'on peut considérer qu'une association est utile.

Mr Constant rappelle que les repas organisés par cette association sont privés, sous demande de l'association. Or, il existe une convention particulière pour les demandes privées.

Mr Guillaumot, rapportant également les propos de Me Armengol, souhaite garder les montants cette année dans l'optique de mettre en place des demandes de subvention motivées dès l'année prochaine en créant une grille de critères objectifs qui appuierait d'éventuelles augmentations ou baisses de subventions.

Mr le Maire ne souhaite pas que l'on rentre dans des papiers pour les subventions dans la mesure où la Mairie connaît les activités de chaque association et sait donc justifier les montants.

TTLB : Mr. Le Maire propose de ne pas donner de subvention, mise en place éventuelle d'un sponsoring plutôt, à discuter.

Chats : Maire proposition 250€ pour ouverture de compte et matériel.

APE : Maire proposition de 100€ de plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le montant des subventions aux associations pour 2026 comme suit :

ASSOCIATION	2025	Proposition 2026
ADMR	800	800
Chasseurs	500	500
Pompiers	300	300
Stade	900	900
APE	300	400
FNACA	200	200
Comité	700	700
Coopérative Scolaire	500	500
Dynamique	700	700
Pétanque	900	900
Trois Vallées	500	0
Entre chats		250
TTLB		0
TOTAL	6500	6150

10. Recensement des chemins ruraux

Pour rappel, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune (art. L 161-1 du code rural et de la pêche maritime).

Monsieur le Maire expose que ce recensement nécessite la réalisation d'une enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux doit être prise dans un délai maximum de deux ans à compter de la présente délibération.

Dans un souci de bonne gestion communale, il est proposé au conseil municipal de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune.

Monsieur le Maire sera autorisé à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et a procédé à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation des publicités légales.

Il est précisé que cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins conformément à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, autorise Mr le Maire à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et à procéder à toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation des publicités légales.

11. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Mr le Maire propose que chaque conseiller propose deux personnes souhaitant être dans cette commission. Il faudra proposer 24 personnes, 12 seulement seront gardées par la Préfecture.

Questions diverses

Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes électorales :

Délégués de la commune		Délégués de l'administration		Délégués du tribunal judiciaire	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ESCOLL Pauline	SARTHE Patricia	ODORICO Jean-Louis	LABORDE Lucie	COMENGE Serge	BAGNAROSA Serge

Délégués de la commune : conseillers municipaux à l'exception du maire et des adjoints

Délégués de l'administration et du tribunal judiciaire : ni conseillers municipaux, ni agents municipaux.

Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise :

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Proposition d'une personne en indiquant l'impôt auquel elle est soumise (foncier, habitation, cfe) :
POLES Frédéric

Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées : 1 représentant :

ARATA Gilles

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges : 1 représentant :

CONSTANT Benjamin

Comité de suivi PLUi : 1 représentant : LACOSTE Bernard

Commission d'appel d'offres : maximum 5 titulaires et 5 suppléants ou candidature individuelle
Pas de candidat (sera demandé aux absents)

Commission « délégation de services publics » : 5 titulaires et 5 suppléants ou candidature individuelle
Pas de candidat (sera demandé aux absents)

Commissions thématiques Communauté de Communes

Commission	Conseillers municipaux
Communication et rayonnement culturel	GUILLAMOT Alain
Aménagement du territoire et développement durable	FRANCZAK Carole
Développement économique, économie circulaire et attractivité	ARATA Gilles
Urbanisme et logement	LACOSTE Bernard
Environnement et transition écologique	ARMENGOL Anaïs (Supp CONSTANT Benjamin)
Infrasstructures communautaires	CONSTANT Benjamin (Supp LARTIGUE Jérôme)
Petite enfance et services aux familles	Marie SEUBE (Supp ESCOLL Pauline)
Finances	POLES Frédéric (Supp ARATA Gilles)
Agriculture, ruralité et circuits locaux	CONSTANT Benjamin
Tourisme et valorisation du territoire	SARTHE Patricia (Supp GUILLAMOT Alain)



Réunion Comité du SIDEL

Mr Guillaumot rappelle l'élection du Président et des Vice-Présidents au SIDEL, ainsi que les enjeux de la mise en place de la nouvelle tarification et de ses critères.

Il rappelle que la Mairie ne répondra pas au mail de l'association ACUSIDEL.

Mr Constant rajoute que les déchets ménagers actuellement traités seront déplacés possiblement dans le 65 ou autre, plus loin qu'actuellement, ce qui induira des coûts de transport.

Rencontre avec Mme SEMEZIES, AS de secteur

Mme SEMEZIES nous a communiqué ses coordonnées pour toute personne en situation de précarité et qui accepte d'être reçue par cette dernière.

Reçu par mail ce matin : élection des délégués pour voter aux Sénatoriales

Les Conseillers sont convoqués le 5 juin 2026 pour élire ces délégués.

Mr Le Maire souhaite commander de l'enrobé à froid pour combler quelques trous de voiries.

Rappel : il faudra préparer la réunion publique (rencontres sauvetoises).

Également préparer le journal du village qu'il faudrait distribuer avant.

M. le Maire lève la séance à 23h50

